**Mandat de la Rapporteuse spéciale sur le droit à l’éducation**

**APPEL À CONTRIBUTIONS :**

**LE DROIT À L'ÉDUCATION, AVANCÉES ET DÉFIS**

1. **Évaluation des réalisations du mandat de la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'éducation au cours des 25 dernières années**
	* + 1. Dans votre pays, les questions d'éducation sont-elles abordées sous l'angle du droit à l'éducation, et si oui, avec quels défis et quels résultats ? Selon vous, quelle est la valeur ajoutée d'une telle approche dans votre travail ?
			2. Comment évaluez-vous le cadre des 4 A (disponibilité, accessibilité, acceptabilité et adaptabilité) en tant que conditions de réalisation du droit à l'éducation ? Ce cadre est-il intégré dans les documents juridiques et politiques relatifs à l'éducation dans votre pays, et utilisé en pratique ? Si tel n'est pas le cas, quels sont les principaux obstacles ? Le cadre devrait-il être revu pour inclure d'autres dimensions ? Si oui, lesquelles ?
			3. Le droit à l'éducation implique l'obligation pour les États de respecter, protéger et réaliser le droit à l'éducation dans le cadre du droit international des droits de l'homme. Dans quelle mesure ces obligations sont-elles clairement identifiées dans la législation de votre pays et dans la pratique ?
			4. Le droit à l'éducation gratuite a-t-il été progressivement mis en œuvre à tous les niveaux d'enseignement dans votre pays, sur la base notamment de l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, des articles 13 et 14 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et de l'article 28 de la Convention relative aux droits de l'enfant ? Dans l'affirmative, veuillez fournir des exemples. Dans la négative, veuillez expliquer pourquoi.
			5. Le droit à l'éducation est-il considéré comme un droit justiciable dans votre pays et si oui, quels aspects de ce droit ? Si oui, veuillez fournir un bref résumé des cas emblématiques.
			6. Dans quelle mesure les principes de non-discrimination et d'égalité sont-ils respectés dans la mise en œuvre du droit à l'éducation dans votre pays ? Les recommandations antérieures de la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'éducation des populations vulnérables et marginalisées ont-elles été prises en compte ? Si oui, pouvez-vous énumérer lesquelles ?
			7. Dans les pays où la Rapporteuse spéciale a effectué des visites[[1]](#footnote-2), les recommandations ont-elles été mises en œuvre ? Si oui, veuillez énumérer les recommandations auxquelles il a été donné suite.
			8. Dans les pays auxquels la Rapporteuse spéciale a envoyé des communications (lettres d'allégations, appels urgent ou autres lettres)[[2]](#footnote-3) des mesures ont-elles été adoptées pour traiter les problèmes soulevés et garantir qu'ils ne se reproduisent pas ? Veuillez fournir des détails.
2. **Principaux défis et questions cruciales pour l'avenir**
3. Selon vous, quels sont les principaux défis à relever dans votre pays pour mettre en œuvre le droit à l'éducation ?
4. Quelles sont les questions cruciales à aborder, tant au niveau national qu'international, pour assurer la réalisation du droit à l'éducation ?

Vous êtes invités à fournir des informations uniquement sur les questions pertinentes pour votre travail.

1. Algérie, Allemagne, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Chili, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, Équateur, États-Unis, Fidji, Guatemala, Indonésie, Kazakhstan, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Paraguay, Royaume-Uni et Irlande du Nord, Sénégal, Seychelles, Tunisie, Türkiye, Qatar.

[HCDH | Visites de pays (ohchr.org)](https://www.ohchr.org/fr/special-procedures/sr-education/country-visits) [↑](#footnote-ref-2)
2. [Communication search (ohchr.org)](https://spcommreports.ohchr.org/Tmsearch/TMDocuments) [↑](#footnote-ref-3)